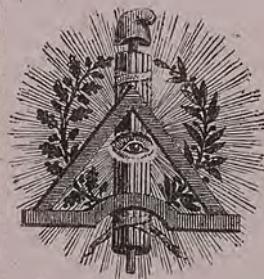


# FACÉTIES

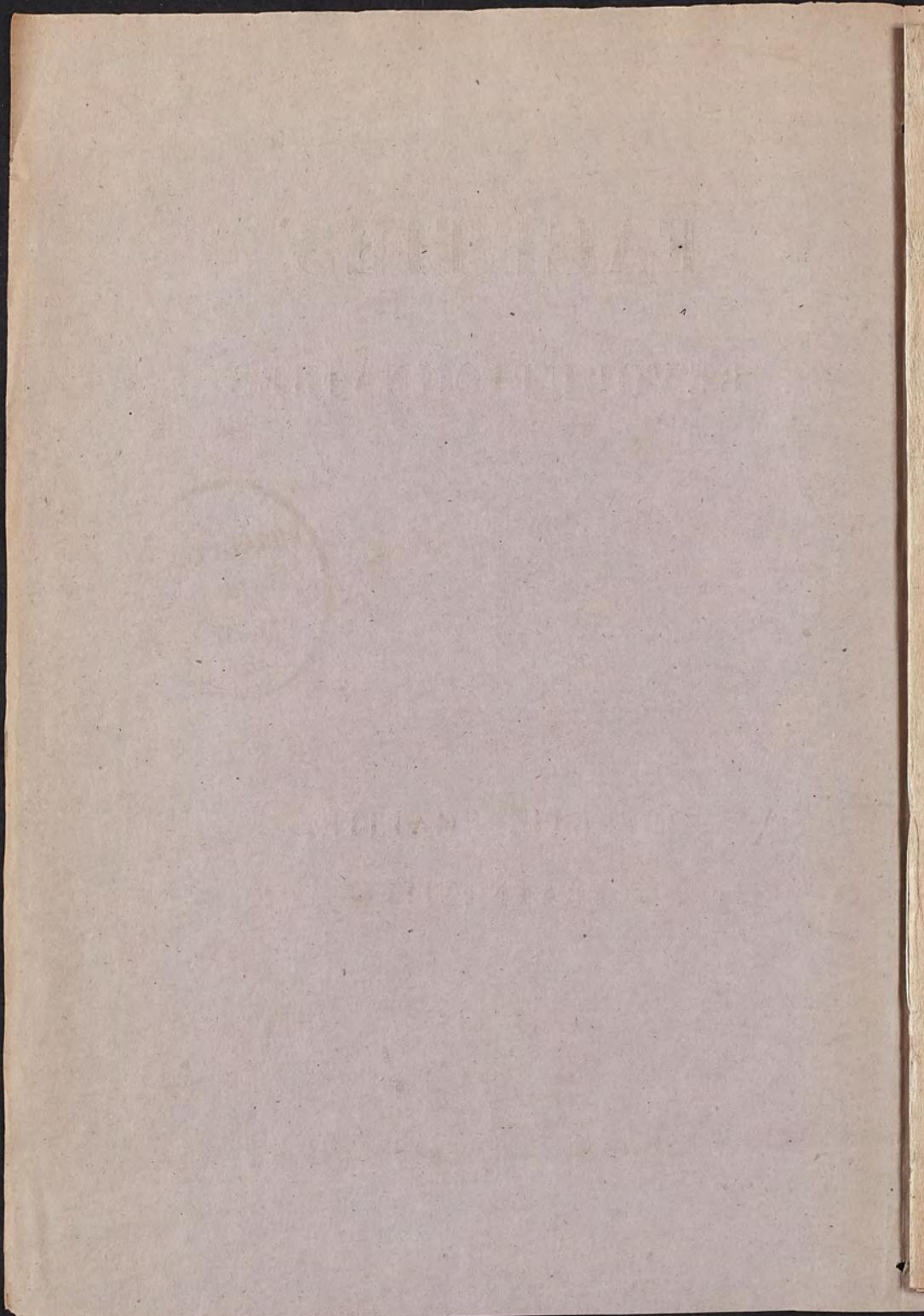
## Révolutionnaires.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

OU





10

---

# LE TESTAMENT DE DESBRUSGUIERES.

---

## AVERTISSEMENT.

C'EST à leurs derniers moments qu'on peut juger les grands hommes ; c'est par leurs dernières volontés qu'on peut conçoître si véritablement l'amour du bien regla toute leur vie ; le testament ci-après faire taire la calomnie , & louera mieux l'illustre Des Bruguières que les plus longues & les plus pompeuses déclamations ; eussions-nous l'éloquence du Révérend Pere Dom Cosséph. Que bénî soit l'heureux hasard qui nous a procuré cette piece ! Nous nous faisons un devoir de la rendre publique : les grands exemples sont les meilleures leçons ; les coëurs les plus froids s'échaufferont en la lisant ; puisse-t-elle exciter l'indolence de nos plumes académiques ! Il a déjà plus de six semaines que cet illustre a cesté de vivre , & le journal de Paris s'est contenté d'annoncer sa mort sans y joindre le plus petit éloge , comme si ce mot , *il n'est plus* , exprimoit assez. On

A

verra combien un tel silence est coupable ; peut-être cependant la douleur n'a-t-elle pas permis à ces Messieurs de faire entendre leur voix sur un aussi funeste événement ; nous espérons que dans peu ils nous feront lire un de ces articles pathétiques , nerveux & concis , qui donnent l'immortalité dans nos feuilles à tant la page. Ils sauront y peindre cette grande ame , ce caractere indompté , cet ardent amour de la tyrannie , cette férocité sanguinaire , cette habileté dans un coup de main , cette héroïque indifférence pour tous les crimes , qui anime- rent dans tous les temps les plus intrépides limiers de la police , qui le rendirent si terrible aux honnêtes gens , & si cher au ministere ; ils retraceront cette brillante succession de forfaits , qui forment pour ainsi-dire , la chaîne d'une si belle vie : hélas ! voilà donc où vont se perdre toutes les grandeurs , tous les talents , & toutes les vertus ! ARMAND , LAUBARDEMONT , LA VRILLIERE , SABATIN , DES BRUGUIERES , vous n'êtes plus qu'une cendre insensible . . . BRIENNE , LAMOIGNON , ALBERT , MAURY , LINGUET , MOREAU , D'AGOULT , vous . . .

(3)

Au nom du Pere , du Fils , & du Saint-Esprit.

Ce jourd'hui 6 juillet 1788 , moi FIACRE-PANCRACE-HONORÉ DES BRUGUERES , Écuyer , Conseiller du Roi , Exempt de Police de sa bonne Ville de Paris , sain de corps & d'esprit , ai fait mon présent testament.

J'institute pour mon héritier & légaataire universel , mon cher & digne confrere d'Agoult , sans que pour ce , il soit tenu de renoncer aux aumônes du gouvernement , & aux turpitudes lucratives que sa puissance lui a conseillées jusqu'à présent ; & en cas de décès sans hoirs mâles , je lui substitue M. son frere pour les grandes espérances qu'il a données en arrêtant le Cardinal , le tout à la condition qu'ils draperont l'un & l'autre pendant six mois.

Je légue à M. Albert , futur Conseiller d'Etat , une somme de cinquante écus , s'il parvient à être Lieutenant civil dans le Grand Baillage.

Je légue à M. l'Abbé Maury , trois paquets de plumes de corbeau , pour écrire mon Oraison Funebre.

Je légue à M. Piedpape de Piedplat , Conseiller d'Etat , ma collection d'arrêts

du Conseil , lesquels se trouveront dans ma garde-robe.

Je légue à M. Moreau , Historiographe de France , un traité écrit de ma main , & dédié à M. l'Archevêque de Sens , sur l'usage légitime des lettres de cachet , avec l'historique de toutes celles que j'ai mises à exécution , formant 12 vol. *in-4°*. Je le charge de faire imprimer cet ouvrage , & je lui en laisse le produit , quoi qu'il puisse absolument vivre avec les 22000 livres de pension mentionnées au compte rendu , & les profits éventuels.

Je légue à M. Basset , Lieutenant Général de la sénéchaussée de Lyon , le cordon noir que j'étois sur le point d'obtenir pour lui prouver l'estime que je fais de sa correspondance secrète avec M. le Garde des Sceaux , & de son heureux talent pour la persuasion.

Je légue à MM. les Officiers du Grand Baillage de Sens , à chacun la somme de six livres , pour ajouter aux 45000 livres qu'ils ont déjà reçu au terme de leur marché.

Je légue à M. Linguet douze bouteilles de fiel pour mettre dans son encre , & douze marteaux de forgeron pour forger son style.

Je lui légue de plus un coussin matelassé,  
qui pourra lui être utile de plus d'une  
maniere.

Je légue à M. l'Abbé Morellet , vingt-  
quatre sols pour prix de son dernier li-  
belle contre les Parlemens.

Je légue au Rédacteur du Courier de  
l'Europe tous les coups de bâtons qui me  
seront dus au jour de mon décès.

Je légue aux Compilateurs du Journal  
de Paris , mon article de nécrologie , fait  
par moi-même , lequel leur fera nonob-  
stant payé , par mes héritiers , ou par le  
Gouvernement.

Je légue à M. de Malartic , Maître des  
Requêtes , ma culotte de peau pour voya-  
ger , car il a usé la sienne sur la route  
de Rouen , & sur celle de Moulins.

Je légue à M. le Maréchal de Stainville ,  
ma canne à pomme d'ivoire ; car lors-  
qu'on va commander une armée de Mou-  
chards , c'est d'un bâton d'Exempt de  
Police qu'on a besoin , & non d'un bâton  
de Maréchal de France.

Je légue à M. de Sartine , fils , un pa-  
quet de billets doux que m'a écrits Ade-  
line , dans le temps même où il se rui-  
noit avec elle ; voulant néanmoins que  
ledit paquet ne lui soit remis qu'autant

qu'il aura la place de Procureur du Roi dans le Grand Baillage.

Je légue au nommé Bourgeois, Avocat, fils du Commissaire qui l'a maudit & déshérité en mourant, six chemises ; s'il obtient la place d'Avocat du Roi du Grand Baillage. Je ne lui laisse rien pour manger, parce qu'il dîne tous les jours chez M. le Garde de Sceaux, depuis que ses confrères l'ont chassé à coups de pieds dans le cul.

Je légue à M. l'Archevêque de Narbonne quatre bouteilles d'eau de Préval, \* enveloppées dans ses discours au Roi.

Je légue à M. de Basville un exemplaire de Maupeouana, & un autre de Struënzée, pour M. son cher pere, pour achever son éducation.

Je légue à M. le Duc de Nivervois un exemplaire tout neuf de ses *petites Fables* & de ses *petits Vers*, qui l'ont conduit au Ministere, où il se conduit si galamment.

Je légue à M. de Rivarol, ce grand écrivain, les trente mille lots de deux cents livres de la loterie de douze mil-

\* Renommée pour les maladies Vénériennes.

(7)

lions au profit des grêles ; bien entendu toutesfois que les porteurs de billets gagnans n'auront porté que cent francs à ladite loterie.

Je légue à M. Bertrand de Molleville, Intendant de Rennes , une rente de 33 l. sur les Etats de Bretagne.

Je légue à Madame de Montesson un exemplaire de Parapilla , avec figures en taille douce.

Je légue à Madame la Duchesse de Gramont , un petit fifre en ivoire , pour accompagner sa *petite voix douce* , quand elle chante les louanges de M. le principal Ministre.

Je nomme pour mon exécuteur testamenteraire M. de Lamoignon , Garde des Sceaux , espérant qu'il voudra bien avoir pour moi la même bonté qu'il a eu pour son ami Beaujon , & bien fâché aussi de ne pouvoir le gratifier de quelques huit à neuf cents mille livres. Je lui laisse ma boîte avec mon portrait , garni des diamans faux , comme lui , que je le prie d'accepter , & de porter pour l'amour de moi.



